



Président Fondateur
Gustave Charpentier
Président d'honneur
Pierre Boulez (1979-2016)



Votez aux élections de représentativité syndicales dans les TPE (Très Petites Entreprises) Reportées au 1^{er} trimestre 2021

Le SAMUP peut vous représenter !

Au 1^{er} trimestre 2021, plus de 4,6 millions de salariés recensés par le ministère du Travail sont appelés à voter pour leur syndicat.

Si vous étiez salarié(e) dans une TPE (de 1 à 10 salariés) ou d'un particulier (employé(e) à domicile), vous avez du recevoir la confirmation de votre inscription, un courrier et une plaquette émanant du ministère du Travail relatifs à la tenue de l'élection TPE 2021 et à votre inscription sur les listes électorales.

Si vous n'avez pas reçu cette information nous vous invitons à vérifier votre inscription sur la liste électorale publiée par le ministère et consultable en ligne sur le portail dédié à l'élection : election-tpe.travail.gouv.fr et/ou contactez le SAMUP au 01 42 81 30 38.

Ce vote important contribue à la désignation des organisations syndicales qui joueront un rôle au niveau national, dans le cadre :

- de la négociation des conventions collectives ;
- de la gestion de différents organismes (sécurité sociale ou organismes paritaires par exemple) ;
- lors des concertations avec l'État concernant les réformes sociales ;
- des salariés qui siégeront dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) et
- des conseillers prud'hommes.

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, où ne sont élus ni délégués du personnel ni comité d'entreprise, ainsi que pour les employés à domicile et les salariés d'association, la représentation syndicale repose sur la mesure de la représentativité des organisations syndicales au niveau des branches professionnelles et au niveau national et inter-professionnel.

VOTEZ SAMUP !

Pierre BOULEZ - Président d'honneur (1979-2016) — Claire LOWAGIE -Présidente

François NOWAK - Secrétaire Général — Guillaume Damerval - Trésorier



Président Fondateur
Gustave Charpentier

Président d'honneur
Pierre Boulez (1979-2016)

Présidente : **Claire LOWAGIE**
Secrétaire Général : **François NOWAK**
Trésorier : **Guillaume DAMERVAL**
Président d'honneur : **Pierre BOULEZ** (1979-2016)



Le SAMUP Fondé le 13 mai 1091

Le défenseur de tous les salariés, retraités et chômeurs

Élections syndicales pour les salariés des Très Petites Entreprises (TPE)

Du 2 mars au 24 mars, les organisations syndicales ont déposé leurs candidatures en vue des élections TPE (Très Petites Entreprises) qui auront lieu au 1^{er} trimestre 2021.

Cher(e) collègue,

Vous allez être prochainement appelé(e) à participer à la représentation syndicale dans votre branche d'activité. Pour mieux comprendre le sens de cette Élection, nous vous invitons à lire notre profession de foi.

Le rôle des représentants SAMUP consiste à vous représenter dans les négociations qui concernent nos conditions de travail ainsi que l'évolution de nos salaires et de nos carrières et de tout ce qui concourt à améliorer vos conditions de travail. En outre, il consiste à veiller au respect des droits des salariés dans un esprit de dialogue constructif avec les directions.

Sachez aussi que, quel que soit votre niveau hiérarchique, vous pouvez avoir besoin de l'intervention d'un délégué du SAMUP si vous rencontrez des difficultés sérieuses dans l'exécution de votre contrat de travail. En effet, dans ce cas, le délégué du SAMUP pourra vous donner les indications précieuses au sujet de vos droits ou éventuellement vous assister dans la recherche d'une solution et en dernier ressort saisir la justice et vous accompagner dans cette démarche. Nous mettrons un avocat spécialisé à votre disposition.

Vous avez certainement eu l'occasion d'échanger avec certains d'entre nous au sein de vos entreprises. Votre implication dans ce vote est importante pour vous, salarié, comme pour le bon fonctionnement de la société.

Soucieux de l'intérêt collectif et conscients des enjeux de la fonction de représentant du SAMUP, soyez assuré(e) de notre engagement auprès de l'ensemble du personnel, pour les quatre prochaines années.

**Le SAMUP est l'expression de
ses sympathisants
de ses adhérents
de ses militants
de ses responsables**

L'adhésion au SAMUP est un acte libre, solidaire, qui peut prendre fin au moment où l'adhérent le souhaite. Il n'y a aucun enrôlement. Le fait d'être adhérent n'interdit nullement de penser, de voter suivant ses opinions.

Militant, adhérent, sympathisant, qui suis-je ?

- **Militant** : désigne celui qui milite et consacre donc du temps au SAMUP. Or, il y a autant de militants chez les adhérents que les sympathisants !

- **Adhérent** : désigne celui ou celle qui remplit un bulletin d'adhésion et verse une cotisation annuelle.

- **Sympathisant** : désigne celui ou celle qui figure dans le fichier du SAMUP sans être adhérent.

- **Responsable** : désigne celui ou celle qui après un vote à bulletin secret, s'est vu attribuer des responsabilités dans le fonctionnement de notre syndicat.

Le SAMUP est un lieu de débats, de réflexion, de propositions.

L'analyse, la réflexion précédant toute décision, chaque projet est débattu, chaque proposition est discutée au Conseil Syndical et dans les Commissions de Branches.

Les militants du **SAMUP** interviennent toujours dans le sens des intérêts de tous. Par leur vigilance, ils empêchent que des textes néfastes soient adoptés.